

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 Juin 2016

L'an deux mille seize le 21 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Barbara NOURRY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2016.

Présents : Mme Barbara NOURRY, Maire

M. Jean-François CHARRIER, Mme Maryline ALEXANDRE, Mme Marie-Laure BRIAND, Mme Cécile GASSER, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Emilie HAMON, Mme Corine BERTAUD, Adjoints ;
Mme Christiane LAUNAY, M. Paul PITARD, M. Joseph ROCHER, M. Franck BOUQUIN, M. Cyrille GREGOIRE, Mme Françoise DUPAS, Mme Céline CHARRIER, Mme Karine MAINGUET, Mme Aurélie GAUTIER, Mme Laëtitia AURAY, M. Simon RIPAULT, M. Clément LECOMTE, M. Éric VANDAELE, Mme Nadine CHEBROU DE LESPINATS, M. Bernard RETIERE conseillers municipaux.

Etaient excusés :

M. Michel ROBIN (procuration Mme Christiane LAUNAY),
M. Frédéric MAINDRON (procuration Mme Céline CHARRIER),
M. William TRUIN (procuration à M. Éric VANDAELE),
M. Jean-Yves RETIERE

Secrétaire de séance : M. Franck BOUQUIN est nommé secrétaire de séance

En préambule, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en la mémoire de Catherine HERVÉ, agent municipal, décédée le 31 mai dernier.

Présentation du Conseil de Développement d'Erdre et Gesvres par M. LAMOTTE, Président du Conseil de Développement, et M. LAMIABLE, Vice-Président Erdre et Gesvres à la Citoyenneté.

1) Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2016.

Le compte-rendu sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal du 12 juillet 2016.

2) Budget Général.

a) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,
- constatant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement global de **1 137 689.97 €**

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **adopte, à l'unanimité** le compte de gestion relatif au budget Général dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) Budget Assainissement.

a) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2015,
- constatant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente un excédent de fonctionnement de **231 786.28 €** comme suit :

Après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité,**

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 comme suit :

Pour mémoire	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	120 816.84 €
Déficit d'investissement reporté	-115 359.09 €
Résultat de l'exercice au 31/12/2015	
Excédent de fonctionnement	110 969.44 €
Excédent d'investissement	149 124.28 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Compte 1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0.00 €
Compte 002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	231 786.28 €
TOTAL	231 786.28 €

b) Compte administratif 2015.

J.F. CHARRIER, Premier Adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget assainissement dressé par Mme Barbara NOURRY.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte à l'unanimité** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Dépenses	75 291.70 €	103 454.38 €
Recettes	186 261.14 €	252 578.66 €
Résultat reporté	120 816.84 €	- 115 359.09 €
Résultat de clôture	231 786.28 €	33 765.19 €
Résultat global	265 551.47 €	

c) Compte de gestion 2015.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **adopte, à l'unanimité**, le compte de gestion relatif au budget Assainissement dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) Budget Lotissement Le Pont David « Les Passavants ».

a) Compte Administratif 2015.

J.F. CHARRIER, Premier Adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « Les Passavants » dressé par Mme Barbara NOURRY.

- **prend acte à l'unanimité** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	5 191.47 €	0,00 €
Recettes	0.23 €	0.00 €
Résultat reporté	42 908.53 €	0.00 €
Résultat de clôture	37 717.29 €	0,00 €
Résultat global	37 717.29 €	

b) Compte de gestion 2015.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **adopte, à l'unanimité** le compte de gestion relatif au budget du Lotissement « Le Pont David – Les Passavants » dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, lequel n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c) Clôture du Budget.

Il convient de procéder à la clôture du Budget annexe « Le Pont David – Les passavants ».

Le résultat de clôture s'élève à **887 717, 29 €**.

Le Conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 20 janvier 2015 une reprise partielle de ce résultat à hauteur **de 850 000 euros** (Délibération 2015-009).

Il reste donc à reverser la somme **de 37 717.29 euros** au budget général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité**, la clôture de ce budget et l'affectation de son résultat au budget général.

5) Budget Lotissement « La Noé frais ».

a) Compte Administratif 2015.

J.F. CHARRIER, Premier Adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « La Noé Frais » dressé par Mme Barbara NOURRY.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte à l'unanimité** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 310.00 €	0,00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
Résultat reporté	50 788.00 €	0.00 €
Résultat de clôture	49 478.00 €	0,00 €
Résultat global	49 478.00 €	

6) Décision modificative n°1 du Budget Ville.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°01-2016 concernant le budget de la Commune.

Budget Général	Dépense	Recette
Affectation du solde du résultat des Passavants au résultat du budget Ville		
002- Excédent Fonctionnement		37 717€
Article 7551/75		-37 000€
Ajustement de crédits		
Article 673/67	1 000 €	
Article 7788/77		283€
TOTAL	1 000€	1 000€

Le
après

Conseil Municipal,
en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du Budget Général 2016.

7) Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs.

Recrutement du Directeur de l'Aménagement et du Cadre de Vie.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que suite à la mutation d'un agent au sein d'une collectivité extérieure et suite aux candidatures sur le poste vacant, le choix s'est porté sur un candidat pouvant bénéficier d'une aide de pôle emploi rentrant dans le cadre des dispositifs de contrats aidés de type CAE CUI.

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs, à compter du 22 juin 2016, en créant un poste en contrat aidé CAE CUI.

M. Joseph ROCHER demande si ce contrat d'un an est renouvelable.

Madame Le Maire répond que ce contrat est effectivement renouvelable pour une période de cinq ans maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** la modification du tableau des effectifs et la création d'un contrat aidé de type « CAE CUI ».

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention avec pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

8) Constitution d'une servitude assainissement « Rue de Cadaran » avec HABITAT 44.

La commune, par courrier du 9 février 2016 a informé Habitat 44 qu'elle projetait l'extension du réseau d'assainissement de la rue de Cadaran. Ces travaux affectent la propriété d'Habitat 44 dans le programme « Résidence du Château » cadastrée en section AB 10 et AB 11.

Cette servitude concerne l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine et ses accessoires techniques.

La convention formalisera les droits et obligations entre la Commune de Saint-Mars-Du-Désert et Habitat 44 pour la durée d'exploitation des ouvrages en question.

Cette convention est consentie à titre gracieux. Elle sera régularisée par acte authentique en vue d'une publication au service de la publicité foncière. Elle sera établie par Maître Lepage, Notaire à Saint-Mars-Du-Désert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** les modalités de la convention relative à l'extension du réseau d'assainissement de la rue de Cadaran et à la création d'une servitude sur les parcelles d'Habitat 44.

9) Régularisation Foncière Rue du 3 Août 1944 – Opération Cœur de Bourg.

Dans le cadre des travaux du cœur de bourg, la collectivité a engagé des négociations avec Monsieur et Madame HAREL pour l'aménagement de la parcelle située devant leur commerce. Il a été convenu que Monsieur et Madame HAREL cède gracieusement à la Commune la

parcelle cadastrée section AB 213 détachée par document d'arpentage de leur propriété pour une superficie de 109 m².

En contrepartie la Commune prendra à sa charge le déplacement des compteurs électricité/gaz pour les amener en limite future de propriété.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Madame K. MAINGUET demande quel sera le statut définitif de cette parcelle.

Madame le Maire précise que cet espace a vocation à intégrer le domaine public communal à usage de stationnements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité**, l'acquisition à titre gracieux de la parcelle cadastrée section AB 213, pour une superficie de 109 m² auprès de Mr et Mme HAREL.

9 bis) Délibération remise sur table : Olympiades Pré-Ados 2016.

Dans le cadre des activités du service Jeunesse, il est organisé des Olympiades Pré-Ados en concertation avec d'autres structures partenaires.

Afin de préciser les modalités d'organisation de cette journée qui se déroulera le 12 Juillet prochain sur la commune de Geneston, il est proposé d'approuver une convention à intervenir entre les Communes de Saint-Mars-du-Désert et Geneston.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** la convention de partenariat Olympiades Pré-Ados 2016

10) Tirage au sort des jurés d'assises.

Madame le Maire fait lecture du résultat du tirage au sort des 9 jurés d'assises 2017, tirage qui a été effectué en Mairie.

M. BARBEREAU Patrick domicilié : 10, La Renaudinière
M. BENOIST Patrick domicilié : 7 Impasse de la Ceriseraie
M. BERNAUDEAU Jérémy domicilié : 16 rue de la Tourmentinerie
Mme DUPAS Lise domiciliée : 6, La Pille
M. FOUCHARD Denis domicilié : 103, Les Basloirs
Mme HOTTOIS Dominique domiciliée : 227, La Noé
M. LEROUX Sébastien domicilié : 2 Impasse du Misis
M. MAUSSION Thomas domicilié 114, La Renaudinière
Mme PEIGNE Laurence domiciliée : 25, La Rivière

11) Questions diverses - Décisions

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises.

26 avril 2016	BRETEUIL indemnités sinistre vandalisme au complexe sportif pour un montant de 2 519.14 €	finances
11 mai 2016	Contrat gaz EAM pour un montant de 1412.12 € TTC	finances
26 mai 2016	Conférence "La propreté : comment accompagner l'enfant sereinement et sans pression?" RAM 04/10/2016 ; prix de la représentation fixé à 150 €	SEJE
1 juin 2016	Avenant 1 marché de travaux Lot La Noé Frais pour un montant de 807.30 € HT	finances
1 juin 2016	Avenant 2 marché de travaux Lot La Noé Frais pour un montant de 1 023.75 € HT	finances
1 juin 2016	Breteuil - indemnisation sinistre du 08/04/2016 pour un montant de 1 080.00 €	finances
7 juin 2016	Avenant 2 marché de travaux Lot la Noé Frais (rectificatif) pour un montant de 2 083.75 €	finances

Fin de séance à 21h00.

Barbara NOURRY

Franck BOUQUIN

Maire de Saint-Mars-du-Désert.

Secrétaire de séance.

M. Jean-François CHARRIER

Mme Maryline ALEXANDRE

Mme Marie-Laure BRIAND

Mme Cécile GASSER

M. Frédéric BOISLEVE

Mme Emilie HAMON

Mme Corine BERTAUD

Mme Christiane LAUNAY

M. Paul PITARD

M. Joseph ROCHER

M. Cyrille GREGOIRE

Mme Françoise DUPAS

Mme Céline CHARRIER

Mme Karine MAINGUET

Mme Aurélie GAUTIER

Mme Laëtitia AURAY

M. Simon RIPAULT

M. Clément LECOMTE

M. Éric VANDAELE

M. Bernard RETIERE

Mme Nadine CHEBROU DE LESPINATS